

**SEANCE du : 20 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolphe THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

**Secrétaire de séance :** Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services  
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

BOCR

**Convention de maîtrise d'ouvrage pour le giratoire des Sicaudières**

Dans le cadre des travaux du giratoire des Sicaudières, il est proposé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et la commune.

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres sera désigné maître d'ouvrage et prendra en charge la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût total de l'ouvrage est estimé à 716 000 € HT.

Prise en charge du Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 150 000 € HT (30 % de 500 000 € HT = coût du giratoire)

Le reste à charge est à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
*Emmanuelle Menard*  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20220624-DG\_DEL\_2022\_124-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2022  
Date de réception préfecture : 24/06/2022